Document generated on 05/09/2025 11:04 a.m.

Revue d'histoire de l'Amérique française

Pierre Gaultier de La Vérendrye
Rectifications

Albertine Ferland-Angers

Volume 8, Number 4, mars 1955

URI: https://id.erudit.org/iderudit/301680ar
DOI: https://doi.org/10.7202/301680ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)
1492-1383 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Ferland-Angers, A. (1955). Pierre Gaultier de La Vérendrye : rectifications. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *8*(4), 565–569. https://doi.org/10.7202/301680ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1955

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

DOCUMENTS INÉDITS

PIERRE GAULTIER DE LA VÉRENDRYE

Rectifications.

Il arrive aux historiens, comme au commun des mortels, de se tromper parfois, mais leurs erreurs, une fois imprimées, causent un enchaînement de confusions qui n'en finit plus. Il s'en est imprimé plusieurs au sujet de Pierre Gaultier de la Vérendrye qui ont été corrigées au fur et à mesure des trouvailles documentaires. Le dépouillement de diverses archives met à jour des pièces qui nous permettent, aujourd'hui, des précisions de détails qui ont leur importance. Ainsi donc, voici quelques corrections qui s'imposaient au sujet de cette figure capitale en histoire du Canada, Pierre Gaultier de la Vérendrye.

Sur la paroi orientale de l'église Notre-Dame, rue Saint-Sulpice à Montréal, la Commission des Monuments Historiques de Québec a fait poser une plaque commémorative sur laquelle est inscrit :

Ici se trouvait la maison de Pierre Gauthier de la Vérendrye qui découvrit les montagnes rocheuses en 1743.	Here was the house of Pierre Gauthier de la Vérendrye who discovered the Rocky Mountains in 1743.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'endroit qu'on désigne comme ayant été le site de la maison du Découvreur est en réalité celui de la maison de son fils, le Chevalier Louis-Joseph qui acheta cette propriété le 29 octobre 1756, c'est-à-dire sept ans après la mort de son père. (Greffe de Danré de Blanzy, minute 7058 : *Inventaire des biens de la communauté dentre M. de la Vérandrye Et de feue dame son Epouse Marie-Amable Testard de Montigny.* — ITEM une Expedition En papier d'un contrat de vente fait pardevant par (*sic*) Et son Confrere no^{res} royaux le 29 8bre 1756 par les Srs Duchouquet despres Et Guyon aud. Sr de la Verendrye d'une maison Et lieux Et dependances sise En cette ville rüe saint Joseph moyennant la somme de neuf mille livres Et aux charges clauses Et conditions Tenants Et aboutissants mentionnés aud. contrat, jnventorié .....neuf.)

Auparavant, Louis-Joseph habitait rue Notre-Dame selon un Acte de vente en date du 12 juin 1756. (*Greffe Danré de Blanzy, minute 6827*) *Au Terrier de Montréal* la propriété de la rue Saint-Sulpice porte le numéro

cadastral 154 Partie de no 156. Ce lot fut concédé le 3 mai 1665 à Pierre Caillé dit Larochelle et tous les propriétaires successifs sont mentionnés au Plan terrier. En 1733 il appartenait à Jean-Baptiste Lemyre dit Marsollet, puis "au Sieur Duchouquet, héritier Marsollet, puis au Sieur gautier de la veranderie ensaisiné le 31 janvier 1757..." Le Découvreur Pierre Gaultier de la Vérendrye ne fut donc jamais propriétaire dudit lot et propriété. D'ailleurs, dans l'Inventaire des Biens délaissés par le Découvreur on ne trouve aucun titre de propriété lui ayant appartenue dans la ville de Montréal. L'*Inventaire* nous apprend que le Découvreur mourut dans une chambre louée chez la veuve Curot. Le *Terrier de Montréal,* page 68; le *Dénombrement de Montréal en 1731, (Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1941-42.* p. 52 et suivantes) *Un Recensement inédit de Montréal en 1741*, p. 48 (E.-Z. Massicotte, Mémoires de la Société Royale du Canada, Mai 1921) tous concordent à situer la propriété et maison de Martin Curot, rue Saint-Paul entre les rues Saint-Pierre et Saint-François, côté sud. Donc, La Vérendrye, père, n'a pas habité rue Saint-Sulpice et il n'y est pas décédé non plus. Les documents cités sont probants et il nous faut conclure que la Commission des Monuments Historiques de Québec a confondu le père et le fils quant au site de leur habitation. Cette méprise en cause une autre que voici.

Dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1949-50, 1950-51,* p. 35 et suivantes, l'Archiviste publie plusieurs documents touchant La Vérendrye précédés d'une Note d'instruction de monsieur Jean-Jacques Lefebvre. Dans le premier paragraphe de sa Note, M. Lefebvre, s'appuyant sur la plaque commémorative, fait mourir le Découvreur rue Saint-Sulpice, et comme nous venons de le constater, il répète une erreur.

Dans la même Note, M. Lefebvre dit que l'inventaire fut fait : "en présence d'un des fils du découvreur, Joseph Gaultier de la Vérendrye..." Dans un article intitulé "*Où habitait La Vérendrye*" publié dans le numéro de Mars 1950 de la *Revue d'Histoire de l'Amérique Française,* la soussignée a écrit qu'au moment du décès du Découvreur, ses fils étaient tous absents. Devant deux assertions contraires imprimées dans deux publications sérieuses, le lecteur devient perplexe. Alors, une preuve s'impose.

Relisons le texte de l'inventaire. "Lan mil sept Cent quarante neuf "Le trente Un Decembre Dix heures du matin nous Jacques Joseph Guiton "monrepos Conseiller du Roy Lieutenant-General de la Ju^{ion} royale de "Montréal, Nous Estant transporté avec le procureur du Roy Et notre "Greffier commis En Execution de notre ord^{ce} Estant au bas de la "Req^{te} a nous présenté Cejourdhuy Demeuré annexé à la minutte des "presentes par Joseph Gautier Escuyer Sr de la Verandrye officier D'Une "Comp^{nie} Des troupes de la marine au nom Et Comme un des heritiers

"de feu S^r de La Verandrye son pere pour proceder a la Reconnoissance "Et Levée des scellés par nous apposé sur les Biens Et Esfects deppendents "de la succession dud. feu S^r de La Veranderie Le sept de Ce mois Et "a IIn^re Desd Esfects Et papiers Estant sous Lesd scellés Et En evidance "Dans la chambre Et Cabinet quil accupoit Lors de sa mort Dans La "maison de la Dam^lle Ve Curot ou estant en presence de S^r pierre Gamelin "maugras fondé de pouvoir dud Sr Joseph La Verandrye pour agir En "son nom..." Après avoir été assermentés les témoins "ont tous signés". Or, la signature de Joseph de La Vérendrye n'apparaît pas ni là ni à aucun autre endroit de l'inventaire, et les témoins ont signé dix fois. C'est donc Pierre Gamelin-Maugras, fondé de pouvoir, qui présente la requête pour Joseph de La Vérendrye. En effet, le 22 août 1747, Joseph avait donné une procuration au sieur Maugras. (Greffe Danré de Blanzy, minute 3340.) Maintenant, à l'aide des documents, suivons Joseph de La Vérendrye et ses pérégrinations pour déterminer où il se trouvait en septembre et décembre 1749.

"Pendant l'hiver de 1748, nous dit l'abbé Ivanhoé Caron, le chevalier Louis-Joseph à la tête d'un parti de cinq Cristinaux, deux Outaouais, un Sauteux et cinq Canadiens, avait fait une expédition dans la Nouvelle-Angleterre. (MM. de la Galissonnière et Bigot au Ministre : "*Journal de ce qui s'est passé au Canada à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis qu'on a reçus à Québec depuis le mois de novembre 1747.* APC. Corr. gén. C 11 vol. 91) A la date du 29 mars 1748 nous lisons : "Le S^r de La Vérendrye, fils, est de retour à Montréal avec les Cristinaux et autres guerriers de son parti..."

1748, 10 juin — Permis de M. de la Galissonnière au sieur chevalier de La Vérendrye de partir de cette ville avec quatre canots équipés de six hommes chacun pour se rendre au poste de la mer de l'Ouest. (*Rapp. de l'Archiviste de Québec, 1922-23,* p. 233)

1749, 24 mai — Permis du gouverneur de la Galissonnière au sieur Maugras *pour le sieur de la Vérendrye** de faire partir de Montréal quatre canots équipés de six hommes chacun sous la conduite de Jean-Baptiste Rapin pour se rendre aux forts Dauphin et Bourbon...

1749, 5, 12, 13, juin — Engagements de cinq voyageurs au Chevalier de La Vérendrye et Compagnie *stipulant par le sieur pierre Gamelin Maugras...* (Greffe Danré de Blanzy, minutes 4152, 4153, 4194, 4202, 4203.)

Dans le *Journals and Letters of Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye and his Sons,* etc... édité par Lawrence J. Burpee dans la série des éditions de la Champlain Society, nous lisons à la page 487 :

* Les *soulignés* dans les citations sont de nous.

Découverte du Poskoyas. "C'est le Chevalier de La Vérendrye qui, le premier, en a fait la découverte et qui a monté jusqu'à la fourche où est le rendez vous tous les printemps des Cristinos des Montagnes, Prairies et Rivières pour délibérer ce qu'ils doivent faire, soit pour aller chez les Français ou chez les Anglais. C'est là *où il se trouva le printemps* à l'assemblée de tous les Cristinos, s'informa très exactement suivant l'ordre de M. son père, d'où pouvait venir cette grosse rivière. La rivière de Poskouyak vient de l'Ouest quart de Nord-Ouest ce qui peut donner lieu d'espérer quelque chose. Il est à propos d'aller établir un fort à cette hauteur de terre ou à la proximité dans un endroit avantageux pour la vie et commodité des Sauvages. L'on ne peut se rendre à la hauteur que *dans la seconde année du départ de Montréal,* quelque diligence que l'on puisse faire supposé même que les temps soient beaux. On peut aller hiverner au fort Bourbon de là pour partir dès le printemps . . ." C'est le Chevalier Joseph de La Vérendrye qui écrit ce Mémoire, daté du 30 septembre 1750. Nous avons vu qu'il quitta Montréal en 1748 et il nous affirme qu'on ne peut atteindre la rivière Poskoyas (Saskatchewan) que la deuxième année du départ de Montréal. Il s'y trouvait donc en 1749, et en cette même année aux mois de mai, juin et décembre, c'est Pierre Gamelin-Maugras qui agit pour lui à Montréal. Dans son Mémoire, le Chevalier laisse en blanc la date du décès de son père, ce qui est significatif. (Burpee, opus cité, page 506.)

Pierre, le fils aîné, a aussi rédigé un Mémoire de ses états de services pour le Ministre Rouillé, et il écrit qu'au printemps 1750 "il revint à Michillimakinac où il reçut la nouvelle de la mort de son père ce qui luy a causé aussy bien qu'à ses frères bien du chagrin." (Burpee, opus cité, page 495)

D'après les divers Mémoires, François de La Vérendrye partit pour l'Ouest avec Pierre en 1747 et y demeura jusqu'au printemps de 1750, au fort Bourbon après qu'il fut reconstruit, tandis que Pierre s'occupait des approvisionnements, en allées et venues qu'il décrit dans son Mémoire, et que Joseph allait à la découverte de la Paskoyas; les trois frères revinrent ensemble à Michillimakinac au printemps de 1750.

Il est donc établi que aucun des fils La Vérendrye ne se trouvait à Montréal lors du décès du Découvreur ni présent à l'inventaire de ses Biens en décembre 1749.

Au deuxième paragraphe de sa Note d'introduction aux documents touchants La Vérendrye, Monsieur Lefebvre écrit : "C'est alors que fut exhumée pour la première fois la pièce judiciaire de clôture de l'inventaire des pauvres biens . . . délaissés par La Vérendrye." Il dit : "*pour la première fois*". La soussignée pourrait s'en glorifier puisque c'est elle qui a exhumé ledit inventaire au mois de décembre 1949, mais en toute justice il faut dire que monsieur E.-Z. Massicotte l'avait déjà trouvé, qu'il l'avait

mis de côté pour le publier mais qu'il l'avait subséquemment égaré, selon ce que nous rapporte mademoiselle Pauline Persillier-Lachapelle, sa secrétaire. Depuis audelà de quinze ans, environ, on recherchait le fameux inventaire jusqu'au jour où la soussignée eut la bonne fortune de le retrouver.

Quand il s'agit d'un héros national auquel les historiens doivent s'intéresser un jour ou l'autre, les moindres faits prennent de l'importance, c'est pourquoi nous avons cru devoir publier ces rectifications basées sur des documents authentiques.

Albertine FERLAND-ANGERS

Contrecoeur, janvier 1955.